

Chers parents,

Quelques informations pour l'année de catéchèse 2020/2021

1. Rencontres de catéchèse

Les rencontres de catéchèse auront lieu tous les 15 jours (séance de 1h30)

❖ **Pour les CE1 :**

- le samedi matin à l'école St Joseph de St Coulomb
ou
- le soir après l'école (jour à préciser) à l'école ND du Verger à Cancale

❖ **Pour tous les CE2 :** le samedi matin à l'école St Joseph de St Coulomb

❖ **Pour les CM1 et CM2 :**

- le samedi matin à l'école St Joseph de St Coulomb
ou
- le mercredi matin à la salle Saint Meen à Cancale

A chaque rencontre de catéchèse, votre enfant devra apporter :

- son livre de catéchèse « Promesse de Dieu » (qui lui sera donné en septembre par les catéchistes)
- sa trousse avec stylo, feutres, tube de colle, ciseaux...

En cas d'impossibilité de participer à une rencontre, merci de prévenir les catéchistes par sms.
(leurs numéros vous seront communiqués en début d'année)

2. Participation Financière

La participation financière est de **35 €** pour l'année (*tarif dégressif si plusieurs enfants de la même famille : 60 € pour 2 enfants et 80 € pour 3 enfants*).

Elle comprend l'achat du livre « Promesse de Dieu » et des frais annexes (photopies...)

+10 € pour les livrets de préparation au sacrement du pardon (CE2) et 1^{ère} communion (CM1)

3. Vie sacramentelle

- Le **sacrement de Réconciliation** est proposé en **CE2**
- Le **sacrement de la première communion** est proposé en **CM1** après 3 années de catéchèse au mois de juin
- Les enfants sont invités, avec leurs parents, à **participer régulièrement à la messe dominicale.**



« **Moi**, NOMPrénom..... **je m'engage à suivre avec régularité les séances de caté, à prévenir en cas d'absence et à apporter mon matériel (livre, trousse, etc.)** »

Signature de l'enfant

« **Nous**, parents de, **nous nous engageons à l'accompagner et le soutenir dans son chemin de foi, en participant aux rencontres de parents, en dialoguant avec lui, en s'intéressant à ce qu'il vit et découvre au caté, en l'accompagnant aux messes des familles...** »

Signature des parents

Et verse la participation financière de :€

en espèces

en chèque (à l'ordre de : paroisse Sainte Jeanne Jugan)